



Bourron-Marlotte, le 15 juillet 2020

NOTE D'INFORMATION DISTRIBUTION DES MASQUES

Les masques, donnés par le Département de Seine et Marne, ont fait l'objet d'une première distribution au mois de mai par la commune de Bourron-Marlotte.

Le second masque est disponible en mairie aux horaires d'ouverture (de 9h à 12h du lundi au samedi – de 14h à 17h30 du lundi au jeudi - 17h le vendredi).

Pensez à vous munir de votre pièce d'identité ainsi que d'un justificatif de domicile.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, vous pouvez remettre vos pièces justificatives à un voisin ou un ami qui pourra le retirer en mairie pour vous.

Prenez soin de vous.



Victor VALENTE
Le maire